



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité d'Albanel, que :

Le 3 juillet 2017 à 19 h 30 se tiendra une séance publique du conseil de la municipalité d'Albanel, à la salle des délibérations de l'édifice municipal située au 160 de la rue Principale à Albanel.

Lors de cette séance, le conseil aura, entre autres, à statuer sur la demande de dérogation mineure de monsieur Simon Paré pour sa résidence située au 3085, rue du Parc Pagé.

L'acceptation de cette demande aurait pour effet de permettre que la résidence de monsieur Paré demeure implantée à 3,20 mètres de la ligne avant alors que notre Règlement de zonage numéro 11-158 exige une marge avant de 4,50 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de cette séance.

Donné à Albanel en ce 14^e jour du mois de juin 2017.

Rachel Doucet, secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Rachel Doucet, secrétaire-trésorière adjointe résidant à Albanel, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 16 h, le quatorzième jour du mois de juin 2017, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, rue du Coteau-Marcil, rue Gagnon, rue du Parc Pagé, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième jour du mois de juin 2017.

Secrétaire-trésorière adjointe